

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD552

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Neuder, M. Jean-  
Pierre Vigier, M. Juvin, Mme Anthoine, M. Boucard et M. Descoeur

-----

### ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ces zones sont soumises à l'avis conforme du conseil national de la mer et des littoraux. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ce que les zones maritimes propices à l'implantation d'éoliennes en mer soient soumises à l'avis conforme du conseil national de la mer et des littoraux.